

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

Vote de subventions à
l'association des Optimistes,
l'association "Dans'e", la
Société Municipale de
Gymnastique Armentérioise

DELIBERATION:

Publiée le 28 juin 2025

Rendue exécutoire le 28 juin 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 28 juin
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 28 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025



Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie,
DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT
Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline,
LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS alloue annuellement aux associations à
vocation sociale, culturelle et sportive de la commune voire extérieure, des
subventions de fonctionnement.

Ces aides financières sont déterminées en fonction de certains critères
portant sur les actions mises en œuvre par les associations et notamment
pour les structures sportives à destination des plus jeunes, l'examen des
bilans financiers des années précédentes, le nombre de licenciés, le
concours matériel déjà apporté par la commune etc.

Considérant la délibération « cadre » d'attribution de subvention aux
associations, votée en séance plénière du Conseil Municipal le 26 mars
2025 ;

Considérant certaines demandes de subventions qui avaient été ajournées,
le temps de recevoir les documents manquants (bilan comptable annuel,
modifications statutaires ou changement de la composition du bureau) ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention annuelle à
l'association « les Optimistes » d'un montant de 270 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention annuelle à
l'association « Dans'e » d'un montant de 962 €,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention annuelle à la
Société Municipale de Gymnastique Armentérioise d'un montant de 252 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

